

◆ *Comment contacter la HALDE ?*

✓ **Par téléphone**

Vous pouvez prendre un premier contact par téléphone au :

08 1000 5000

*(Coût local à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00.*

✓ **Par lettre**

HALDE

11-15 rue St Georges - 75009 Paris

En adressant une lettre détaillée sur la situation permettant de préciser les faits à l'origine de la discrimination.

Exemple : des témoignages recueillis, le flagrant délit, le recueil de propos tenus par la personne accusée (propriétaire, agence, etc.), toute pièce écrite, etc.

Tout courrier adressé à la HALDE fait l'objet d'une réponse écrite.

Pour toute information ou aide dans vos démarches, vous pouvez contacter l'ALPIL ou le CLLAJ Lyon :

ALPIL

12 place Croix-Pâquet

69001 Lyon

Tél : 04 78 39 26 38

alpil@globenet.org

www.habiter.org

CLLAJ Lyon

3, rue de l'Abbé Rozier

69001 Lyon

tél : 04.72.07.87.17

cclaj.lyon@tiscali.fr

cclaj-rhone-alpes.com/lyon



CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION, VOUS AVEZ DES DROITS !

La loi interdit toute discrimination en fonction de :

L'âge, le sexe, l'origine, la situation familiale, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales.

** Ceci signifie que personne ne peut subir un préjudice en raison de ces critères.*

Avec le soutien de la HALDE et de la Mission Égalité de la Ville de Lyon.

A qui vous adresser ?

> Le tribunal civil : le tribunal d'instance

Durée : Il peut être saisi dans les 10 ans qui suivent le moment de la discrimination.

La preuve : Vous devrez apporter au juge des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination, mais c'est au bailleur d'apporter la preuve que son refus était justifié.

Les sanctions encourues : Le juge peut condamner l'auteur de la discrimination à verser des dommages et intérêts à la victime.

Coordonnées : Nouveau Palais de Justice

Tribunal d'Instance - 67 rue Servient 69003 Lyon

Tél : 04.72.13.83.00

> Le tribunal pénal : le tribunal correctionnel

Durée : Il doit être saisi dans les trois ans qui suivent le moment de la discrimination.

La preuve : C'est à vous d'apporter la preuve de la discrimination.

Les sanctions encourues : Le juge peut condamner l'auteur de la discrimination à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Coordonnées : Nouveau Palais de Justice

Le Tribunal de Police - 67 rue Servient 69003 Lyon

Tél : 04.72.60.72.10

> La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)

La HALDE est une haute autorité indépendante, créée en 2004, qui a pour mission de traiter toute forme de discrimination.

◆ Que peut faire la HALDE ?

- ✓ Elle étudie, informe et oriente toute personne qui pense être victime de discrimination.
- ✓ Elle peut exiger des justificatifs que les personnes n'ont pu obtenir d'un employeur, d'une administration...
- ✓ Lorsqu'une solution peut être obtenue sans procès, la HALDE peut proposer une médiation.
- ✓ En cas de procès, la HALDE peut intervenir pour présenter ses observations et proposer une transaction pénale aux personnes concernées.
- ✓ En cas de refus ou de non-exécution de la proposition, la HALDE peut saisir directement la justice.

◆ Qui peut saisir la HALDE ?

- x Toute personne qui s'estime victime de discrimination.
- x Toute association (de plus de 5 ans d'âge au moment des faits) qui combat les discriminations ou qui assiste les victimes de discriminations.
- x Toute personne, par l'intermédiaire d'un député, d'un sénateur ou d'un représentant français au Parlement européen.
- x La HALDE peut aussi prendre l'initiative d'intervenir avec l'accord préalable de la personne.